

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE)

Appel à candidature : Programme van Gogh

Van Gogh est le Partenariat Hubert Curien franco-néerlandais. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le NUFFIC avec le soutien du ministère néerlandais OCW (ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap).

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre des laboratoires des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Une attention particulière sera portée aux projets dont la thématique est liée à celles qui figurent dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020/Horizon Europe.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes.

Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants.

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères.

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

La durée des projets est de deux années.

Le financement est accordé sur une base annuelle, éventuellement pour deux années consécutives.

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

Une consommation optimale des financements accordés pour la 1^{ère} année.

La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours.

La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés avant le 14 septembre de la 1^{ère} année à l'ambassade de France.

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française :

Indemnités de séjour : 125 EUR/jour,
Voyages : remboursement sur frais réels dans la limite de 550 EUR par aller-retour France/Pays-Bas, la dépense moyenne se situant aux alentours de 400€.
Les enveloppes budgétaires accordées sont comprises entre 1500 € et 3200 € par équipe.

Candidater

Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : 15 juin 2020

Renouvellement : 14 septembre 2020

Diffusion des résultats : décembre 2020/janvier 2021

Début des projets : janvier 2021

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

+ <https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater>

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une fiche d'engagement et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

Pour le suivi du programme et les relations avec le partenaire étranger

V é r o n i q u e V E R G E S
A m b a s s a d e d e F r a n c e
A n n a P a u l o w n a s t r a a t 7 6
2 5 1 8 B J D e n H a a g
T é l : + 3 1 7 0 3 1 2 5 8 2 5
Courriel : veronique.verges@diplomatie.gouv.fr

Pour la gestion de l'appel à propositions

C a m p u s F r a n c e
G e s t i o n P H C
2 8 r u e d e l a G r a n g e - a u x - B e l l e s
7 5 0 1 0 P a r i s
Courriel : extranet@campusfrance.org

Pour la partie néerlandaise

M a d a m e Z a h i r a Z A A N D A M
P r o g r a m m e a d m i n i s t r a t o r
N u f f i c
G l o b a l D e v e l o p m e n t D e p a r t m e n t
P . O . B O X 2 9 7 7 7
2 5 0 2 L T T h e H a g u e
T h e N e t h e r l a n d s
C o u r r i e l : vangogh@nuffic.nl
S i t e w e b : <https://www.nuffic.nl/en/subjects/van-gogh-programme/>

En savoir plus : <https://www.campusfrance.org/fr/vangogh>



24 avril 2020
15 juin 2020